

# BILAN

## Intersyndicale – Lyon 1 de Lutte contre la Précarité

1. Début 2005, mise en place de l'intersyndicale sur Lyon 1  
(participation des organisations CGT, CNT, SGEN, SNESUP,  
SUD et ensuite de précaires non syndiqués).

2. A partir d'avril 2005, diffusion d'un questionnaire

→ statut (sexe, age, étude, employeur, etc.)

→ conditions de recrutement (qui, formation, etc.)

→ avenir (titularisation, Lyon 1 , etc.)

Retour de 117 questionnaires (octobre 2005)

### 3. AG des personnels le 20 octobre 2005

→ présentation d'un premier dépouillement des questionnaires

→ discussion autour des revendications à porter à la direction de Lyon1

4. Elaboration d'un cahier de revendications et rencontres en janvier-février 2006 avec l'équipe de Debouzie et les candidats Collet et Vital-Durand.

5. Rencontre avec la nouvelle équipe de direction le 3 mai 2006

avec 3 points principaux à l'ordre du jour :

**→ présentation d'une motion au CA du 23 mai 2006**

Bilan : Motion effectivement présentée à ce CA., mais non soumise au vote.

3 points de désaccords :

- sur la définition des « précaires »
- sur l'engagement à ne pas créer de nouveaux emplois précaires
- sur le recrutement des doctorants au plus près de la thèse

**→ livret d'accueil comprenant :**

- Un rappel des différents contrats existants
- Une « charte » de bonne conduite
- Listes des droits chômages, congés, retraites ...
- Listes de ce qui doit être fourni à l'employé à son arrivée : documents, carte cumul, boîte aux lettres, vestiaire, accès internet ....
- Explications des démarches pour accéder à certains services : crèche, visites médicales, accès à un médecin, à une assistante sociale, à un psychologue, ...
- Contacts syndicaux

Bilan : Engagement de la direction pour l'élaboration d'un livret d'accueil pour janvier 2007 avec une première ébauche à cette rentrée (déjà en retard ..)

**→ Cellule de suivi avec comme objectif :**

- Le recensement des emplois précaires (sous fonds publics ou privés) de Lyon1 mais aussi du CNRS, EZUS, etc (dont les doctorants financés par des libéralités)
- La création d'un emploi (non précaire !) à la DRH pour cette ce suivi

Bilan : C. Grandjean est chargé de centraliser les dossiers des contractuels de Lyon1

**6. Interventions pour la défense de certains cas individuels**